



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.I.V.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 24 juin 2022

**COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dcan BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugcois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugcois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugcois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

-Délibération n° 22.31 : Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 avril 2022

-Délibération n° 22.32 : Approbation de l'avenant n°6 au MGP1 « Marché Global pour la construction et l'exploitation d'une centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT

-Délibération n° 22.33 : Présentation des Avenants n°8 et n°9 entre la SPL et Polyvalor sur le marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de collecte sélective

-Délibération n° 22.34 : Rapport Annuel 2021 du SIVERT

-Délibération n° 22.35 : Présentation de l'étude sur le partenariat juridique entre collectivités, en vue du renouvellement du contrat de DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE de Lasse

-Délibération n° 22.36 : Appel d'offre pour l'assistance juridique lors du renouvellement du contrat de DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE de Lasse

-Délibération n° 22.37 : Appel d'offre pour l'assistance financière lors du renouvellement de la DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE de Lasse

-Délibération n° 22.38 : Appel d'offre pour l'assistance technique et l'A.M.O. lors du renouvellement de la DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE

-Délibération n° 22.39: Modalités d'attribution des Véhicules de service avec remisage à domicile

-Délibération n° 22.40: Consultation pour l'Appui dans l'organisation de l'inauguration d'ECOcir par une société d'évènementiel – nouvelle modalité

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 16 juin 2022

Compte rendu affiché le, 13/07/2022

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 24 juin 2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.31**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 avril 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999, et du 1^{er} avril 2008.

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu l'extrait des délibérations des délibérations n°22.20 à 22.30

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 29 avril 2022.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 29 avril 2022 concernant l'ensemble des délibérations du 22.20 au 22.30.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220713-DE_22_00230-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.32**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation de l'avenant n°6 au MGP1

« Marché Global pour la construction et l'exploitation d'une centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 4 mars 2022,

Vu les statuts

Vu la délibération n°16.32 du 23 novembre 2016 adoptant les statuts de la SPL ;

Vu les délibérations n° 16.34 du 23 Novembre 2016 et 17.30 du 5 octobre 2017 approuvant le groupement de commande pour la construction et l'exploitation du Centre de tri des déchets recyclables secs

Vu les avenants n°1 à 5 au MGP1 signés respectivement le 17 décembre 2018, 28 Novembre 2019, 24 Février 2020 ; 1^{er} Octobre 2021 et 28 janvier 2022

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Préalablement à la création de la Société Publique Locale AnjouTriValor, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par les actionnaires de la future SPL le 6 novembre 2017.

Pour la réalisation du centre de tri, un marché global de performance n°1 (dénommé « MGP1 ») avait été conclu entre le groupement de commande (dont le syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou est le coordonnateur), et la SPL-AnjouTriValor, en février 2019. Depuis, ce marché a fait l'objet de cinq avenants, dont le dernier a notamment eu pour objet la réduction du nombre des signataires (la SPL est composée du SIVERT et d'Angers Loire Métropole).

De son côté, la SPL-AnjouTriValor a conclu un marché public global de performances (dénommé « MGP2 ») avec la société DERICHEBOURG POLY-VALOR pour la construction et l'exploitation, pour une durée de 6 ans, du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers. Le futur centre permettra le tri d'environ 30 000 tonnes/an de matériaux recyclables issus des collectes sélectifs pour les 608 000 habitants du Sivert et d'ALM.

049-254902257-20220713-DE_22_00231-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Les travaux de construction ont été réalisés au cours de l'année 2021 mais des retards, imputables notamment aux contraintes sanitaires pour les entreprises, ainsi qu'un contexte mondial de production bouleversé, ont conduit à procéder au constat d'achèvement des travaux seulement le 8 octobre 2021 (et non le 5 août comme initialement prévu). Les phases d'essai et de montée en charge débutés à cette date devaient s'achever au mois d'avril 2022, pour entrer ensuite en phase d'exploitation.

Cependant, des incidents, une montée en charge mal évaluée par la société DERICHEBOURG POLY-VALOR congestionnant le process de tri et de nécessaires travaux complémentaires (en matière de sécurité notamment), ont entraîné de nouveaux retards empêchant le passage à la mise en service industriel du centre de tri.

En effet, lors des essais menés par la SPL-AnjouTriValor du 19 au 29 avril 2022, tels que prévus au marché « MGP2 », une partie des objectifs de performance contractuels n'a pas été atteinte. En conséquence, la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a été appelée à prendre à sa charge les travaux nécessaires d'optimisation de la chaîne de tri permettant l'atteinte des performances puis le passage en mise en service industriel du centre de tri, qui sont des préalables indispensables à la réception des travaux et au passage en phase d'exploitation.

Sous réserve de l'atteinte des performances attendues, la perspective de passage en phase d'exploitation est dorénavant fixée à la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, et conformément aux termes de son marché (MGP2), la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a accueilli l'ensemble des déchets des collectivités membres du groupement depuis le 17 janvier 2022. Conformément aux termes du marché, la société a donc pris à sa charge l'ensemble des coûts afférant au tri de ces déchets.

Compte tenu de la situation, la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a émis des réclamations, demandant en substance, à ne pas trier les déchets des membres de la SPL-AnjouTriValor sans la moindre rémunération d'ici à l'entrée en vigueur de la phase d'exploitation, du fait de ses charges d'exploitation, et de pouvoir bénéficier de cette rémunération dans les meilleurs délais.

Outre la prise en charge par la société DERICHEBOURG POLY-VALOR du coût des travaux d'optimisation, la SPL-AnjouTriValor a reconnu le préjudice qui serait lié à l'absence de règlement des prestations de tri des déchets.

Il est donc prévu d'accorder à la société DERICHEBOURG POLY-VALOR, par avenant au marché « MGP2 », une rémunération forfaitaire et non révisable de 100 € HT par tonne entrante à compter de l'entrée en vigueur de cet avenant, jusqu'au passage en phase d'exploitation, et ce quel que soit les nouveaux reports éventuels (à titre indicatif, le coût d'exploitation en phase d'exploitation sera de l'ordre de 132 € HT/tonne entrante, avant révision du prix). Le nombre de déchets triés sur site est d'environ 2400T par mois.

La société DERICHEBOURG POLY-VALOR reste ainsi incitée à achever les travaux et atteindre les performances contractuelles dans les meilleurs délais.

En conséquence, il convient de modifier les termes du « MGP1 » par avenant afin que la SPL-AnjouTriValor puisse assurer ce règlement à la société DERICHEBOURG POLY-VALOR, et facturer ses actionnaires pour faire face à l'amortissement des travaux réalisés et à ses propres charges en raison de la prolongation de la phase de construction des ouvrages.

Le comité syndical décide à l'unanimité :


Article premier : D'Approuver l'avenant n°6 au marché global de performance n°1 pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri (ci annexé) et d'Autoriser Monsieur le Président à le signer

Article second : Imputer les dépenses sur le budget concerné des exercices 2022 et suivants

Article troisième : De mandater les services du SIVERT pour qu'ils réalisent d'ici le prochain comité syndical une étude sur la justification de l'écart de prix entre le flux multi matériaux et le flux emballages, du fait des dispositifs de collecte différents.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 24 juin 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.33

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Présentation des Avenants n°8 et n°9 entre la SPL et Polyvalor sur le marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de collecte sélective

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 4 mars 2022,

Vu la notification du Marché au Titulaire le 6 mars 2020 et les 7 avenants signés

Vu les délibérations du conseil d'administration de la SPL du 9 juin 2022

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

1-Pour l'Avenant 8 entre la SPL et Polyvalor

La SPL Centre de tri BIOPOLE et le Titulaire DERICHEBOURG, ont conclu un marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de collecte sélective de déchets ménagers recyclables secs BIOPOLE, notifié le 6 mars 2020 et a fait l'objet de de 7 avenants selon le récapitulatif suivant :

N°	Objet	Date de l'acte	Montant en €HT de l'acte modifiant le marché
1	Modification de la répartition du montant du marché entre les prestataires	08/06/2020	Sans incidence financière
2	Ajout de prestations non prévues au marché et incorporation de l'effet Covid pendant la phase chantier	18/12/2020	220 248,93
3	Ajout de prestations non prévues au marché	03/05/2021	17 751,60

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220713-DE_22_00232-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

4	Modification de la répartition du montant du marché entre les prestataires	03/05/2021	Sans incidence financière
5	Transfert du marché de Poly-Valys à Polyvalor	03/05/2021	Sans incidence financière
6	Ajout prestation manutention conteneur refus - Travaux	18/06/2021	51 088,50
7	Modification documentaire du CCAP et de l'annexe 1 à l'AE	27/10/2021	Sans incidence financière

Comme annoncé dans la délibération précédente, sur l'avenant 6 du MGP1, la phase 2 du Marché connaît actuellement un important retard en raison de l'incapacité du Centre de tri d'atteindre certaines des performances contractuelles attendues. Derichebourg doit en conséquence prendre à sa charge la réalisation de travaux d'optimisation de la chaîne de tri permettant l'atteinte des performances et le passage en Mise en service industriel du centre de tri, qui sont des préalables indispensables au passage en phase exploitation.

Compte tenu du délai nécessaire à la réalisation des travaux d'optimisation de la chaîne de tri devant encore être réalisés, le Titulaire a émis des réclamations, demandant à ne pas continuer à trier gratuitement les déchets des membres de la SPL .

Enfin, la dérive du calendrier dont le Titulaire est responsable aurait pour effet pervers de renchérir, pour la SPL, le montant des travaux, si les formules de révision des prix étaient appliquées au jour de la facturation.

Les parties se sont en conséquence rapprochées pour convenir :

- D'arrêter le montant des travaux et prestations supplémentaires pris en charge par la SPL au titre de la phase de construction des ouvrages, soit 723 973€ €HT pour une demande formulée de 1 517 461€ HT (Soit un total d'investissement de près de 22M€).
- De déterminer de nouvelles modalités de révision des travaux restant à facturer : Toutes les factures émises dans le cadre de la phase travaux à compter du 1er février 2022 sont révisées selon le indices et coefficients de révision des prix applicables au mois de février 2022.
- D'introduire un nouveau terme de rémunération des prestations de tri des déchets, jusqu'au passage en phase d'exploitation (performances garanties contractuelles obtenues), pour un montant forfaitaire et non révisable de 100 € HT par tonne entrante. Six mois après la date de signature du présent avenant, si le passage en phase d'exploitation n'est pas acté, les parties conviennent de se rencontrer pour évoquer les modalités selon lesquelles le marché sera poursuivi, en particulier à l'égard des pénalités de performances potentiellement applicables.

2-Présentation de l'Avenant 9 entre la SPL et Polyvalor

Le Marché a été notifié au Titulaire le 6 mars 2020 et a fait l'objet de 8 avenants .

Le marché définit par ailleurs (article 10.1.1.2 du CCAP) un calendrier des règlements dus au Titulaire qui prévoit d'importantes retenues, tant que les performances garanties en instantané ne sont pas atteintes (10%), tant que la réception des travaux n'est pas prononcée (5%) et tant que les dernières réserves à la réception n'ont pas été levées (5%). Cela pénalise fortement certains cotraitants et sous-traitants. L'avenant 9 prend en

compte cette situation
049-254902257-20220713-DE_22_00232-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

particulière et prévoit les modalités selon lesquelles il pourra exceptionnellement être dérogé au CCAP pour ce qui les concerne.

Par ailleurs l'entreprise Vauché a fait part à la SPL de sa situation économique préoccupante et a sollicité de sa part l'octroi d'une avance complémentaire, sans attendre le prononcé de la réception et le passage en phase d'exploitation.

L'avenant 9 a notamment pour objet :

- De déroger aux stipulations de l'article 10.1.1.2 du CCAP pour certains cotraitants et sous-traitants.
- De prévoir le versement d'une avance complémentaire exceptionnelle au profit du co-traitant Vauché de 999°054,8 €HT (correspondant aux sommes retenues au titre de l'atteinte des performances garanties, de la réception des ouvrages et de la levée des réserves).

Le Comité syndical décide à l'unanimité de prendre Acte des avenants 8 et 9 entre la SPL Anjou Trivalor et la société DERICHEBOURG.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.34**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenu au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220713-DE_22_00233-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Rapport Annuel 2021 du SIVERT

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu le rapport Annuel d'activités, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- Rapport Annuel 2021,

Vu l'avis du Comité Syndical

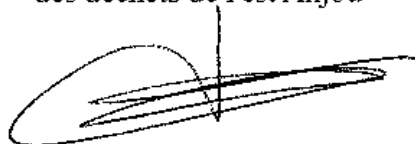
Considérant,

Le rapport Annuel d'activités, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- Rapport Annuel 2021.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de prendre Acte de la présentation du rapport Annuel 2021.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.35**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départemental

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Présentation de l'étude sur le partenariat juridique entre collectivités, en vue du renouvellement du contrat de DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE de Lasse

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu la présentation de l'étude du cabinet SENSEI

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le cadre des exigences législatives relatives à la réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et l'augmentation de la TGAP applicable, le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets (SIVERT) est sollicité par certaines collectivités limitrophes qui souhaitent bénéficier des services de l'UVE SALAMANDRE. Ainsi Angers Loire Métropole, Tours métropole, en particulier souhaitent engager une démarche partenariale avec notre syndicat. Ces collectivités cherchent à valoriser énergétiquement leurs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et encombrants incinérables. Néanmoins, les capacités de l'UVE SALAMANDRE sont actuellement saturées.

Aussi comme nous l'avons évoqué, le SIVERT a entamé une réflexion quant à l'avenir de la DSP, en particulier le revamping de l'unité actuelle voire l'éventuelle construction d'une seconde ligne de four parallèlement à celle déjà existante. Ce projet serait prévu pour mars 2026 à l'échéance de l'actuelle délégation de service public confiée à SAVED.

La volonté du syndicat serait donc de trouver un montage juridique permettant de s'associer aux collectivités limitrophes dans le cadre du projet de construction et d'exploitation de cette seconde ligne de four.

Le Sivert souhaite toutefois impérativement préserver l'économie actuelle de l'exploitation de l'UVE :

- le Sivert et ses collectivités membres doivent pouvoir bénéficier du fruit de leurs investissements passés (amortis à l'issue du contrat actuel) et ainsi bénéficier d'un tarif de traitement de leurs déchets désormais performant, qui ne sera pas impacté par des nouveaux investissements à réaliser non rattachés à la 1^{ère} ligne de four;
- le montage juridique à envisager doit permettre de dégager un risque d'exploitation, de telle sorte que le contrat demeure basé sur une gestion déléguée du service public (DSP).

La recherche de ce montage juridique partenarial fait l'objet de la présente consultation, présentée lors de ce comité syndical.

Les principales conclusions de cette étude sont :

Il ressort de l'analyse du cabinet SENSEI que parmi tous les schémas juridiques envisagés pour le projet de création et exploitation d'une seconde ligne de four à l'UVE SALAMANDRE, un seul d'entre eux semble pleinement envisageable. Le groupement d'autorités concédantes apparaît être le choix le plus pertinent, si ce n'est le seul choix pertinent. L'avantage d'un tel montage tient à la liberté contractuelle dont bénéficie sa convention constitutive et à la relative rapidité avec laquelle il peut être organisé.

Néanmoins, la convention constitutive doit rigoureusement être négociée et doit bien définir les obligations de chacune des collectivités durant la passation et l'exécution du contrat de concession. Seule cette convention régira les relations entre les membres du GAC. Une attention toute particulière devra être portée à la rédaction de la convention constitutive sur certains points : garanties apportées par chaque membre, prises en charges financières ou encore les conséquences d'une sortie anticipée du Groupement par l'un de ses membres etc.

Le cabinet confirme que rien ne s'oppose selon lui à ce que la future convention de DSP prévoit que des tarifs différenciés seront appliqués en fonction de la qualité des apporteurs de déchets. Il est toutefois recommandé de prévoir cette différence de traitement tarifaire, non pas seulement dans la future convention de DSP mais également (au moins dans son principe) dans la convention du GAC.

Dans le cas d'une concession, la création d'une SPL nous semble être un choix risqué. La difficulté majeure de la création d'une SPL tient en ce qu'elle ne pourra pas traiter, sur l'UVE SALAMANDRE, des déchets tiers. Or, cette restriction empêche selon le cabinet SENSEI le recours à un contrat de concession qui prévoit classiquement le traitement par l'exploitant de déchets tiers.

C'est d'ailleurs le cas en l'espèce puisque la gestion des vides de four, qui passe nécessairement par la gestion de déchets tiers, constitue un enjeu primordial pour la maîtrise de l'équilibre financier de la concession. La création d'une SPL pour le projet de l'UVE SALAMANDRE ne nous semble donc pas pertinent, tout comme les autres montages développés en partie II de la présente consultation.

En conclusion le Comité syndical décide à l'unanimité de prendre Acte de ces décisions

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.36**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Appel d'offre pour l'assistance juridique lors du renouvellement du contrat de DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE de Lasse

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000

VU n° 20.22 du 22 septembre 2020,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026.

Comme évoqué à l'automne 2021, lors du séminaire visant à tracer la feuille de route du mandat, et à la suite des nombreuses sollicitations de certaines collectivités limitrophes cherchant à bénéficier des services de l'UVE, le SIVERT doit engager les études et démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat de DSP pour le revamping, voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE.

Le contexte économique et financier entraîne des modifications substantielles des montages juridiques déployés lors de la première DSP. Les partenariats nouveaux nécessitent un accompagnement juridique spécifique.

Le partenariat avec des collectivités nouvelles, non adhérentes au SIVERT, mais bénéficiant des services d'une éventuelle nouvelle ligne de four, pose de nombreuses questions sur les portages financiers.

L'évolution du marché de l'énergie engendre de nombreuses problématiques avec des enjeux juridiques nouveaux.

Aussi est-il essentiel de s'octroyer les services d'une assistance juridique en amont des décisions puis lors du suivi et de l'accompagnement de l'ensemble de la Procédure de renouvellement voire d'extension.

Le comité Syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un Marché de services à procédure adaptée afin de s'assurer les services d'une assistance juridique durant l'intégralité de la phase de renouvellement de la DSP, dans la limite de 215 000€ HT . Les crédits seront inscrits sur le chapitre 11 article 6226. Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020, après vis de la Commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.37**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

Mesdames PIRON et DÉHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Appel d'offre pour l'assistance financière lors du renouvellement de la DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE de Lasse

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000

VU n° 20.22 du 22 septembre 2020,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026.

Comme évoqué à l'automne 2021, lors de notre séminaire visant à tracer la feuille de route du mandat, et à la suite des nombreuses sollicitations de certaines collectivités limitrophes cherchant à bénéficier des services de l'UVE, nous devons engager les études et démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat de DSP pour le revamping, voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE.

Le contexte économique et financier entraîne des modifications substantielles des montages juridiques déployés lors de la première DSP.

Le partenariat avec des collectivités nouvelles, non adhérentes au SIVERT, mais bénéficiant des services d'une éventuelle nouvelle ligne de four, pose de nombreuses questions sur les portages financiers.

L'évolution du marché de l'énergie engendre de nombreuses problématiques sur les mécanismes de consolidation des recettes énergétiques dans le temps.

Les capacités d'investissement des entreprises comme des collectivités territoriales contraignent à réaliser un travail spécifique d'ingénierie financière.

Aussi est-il essentiel de s'octroyer les services d'une assistance financière en amont des décisions puis lors du suivi et de l'accompagnement de l'ensemble de la Procédure de renouvellement voire d'extension.

Le comité Syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un Marché de services à procédure adaptée durant l'intégralité de la phase de renouvellement de la DSP afin de s'assurer les services d'une assistance financière, dans la limite de 215 000€ HT . Les crédits seront inscrits sur le chapitre 11 article 6226. Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020, après vis de la Commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220713-DE_22_00236-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.38**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Appel d'offre pour l'assistance technique et l'A.M.O. lors du renouvellement de la DSP pour le revamping voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

VU la délibération n°21.27 su 1^{er} octobre du 2021 approuvant la modification des statuts du SIVERT ;

Vu la délibération n°00.30 du 21 décembre 2000

VU n° 20.22 du 22 septembre 2020,

VU les statuts ;

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°00.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera en mars 2026.

Comme évoqué à l'automne 2021, lors de notre séminaire visant à tracer la feuille de route du mandat, et à la suite des nombreuses sollicitations de certaines collectivités limitrophes cherchant à bénéficier des services de l'UVE, nous devons engager les études et démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat de DSP pour le revamping, voire l'extension, et l'exploitation de l'UVE.

Il est en particulier nécessaire :

- De réaliser certaines études de détail sur le revamping voire l'extension de l'UVE
- De préconiser des choix techniques si nécessaires dans la définition du programme,
- De travailler à la rédaction du cahier des charges,
- De réaliser des rapports d'analyse des offres, des négociations, du rapport final, de l'ensemble des pièces contractuelles...
- D'accompagner et de contrôler le déroulement de la phase de procédures administratives.
- Du suivi des travaux, et d'atteinte des performances et garanties.

Aussi est-il essentiel de s'octroyer les services d'une assistance technique et A.M.O. en amont des décisions puis lors du suivi et de l'accompagnement de l'ensemble de la Procédure de renouvellement voire d'extension.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un appel d'offre à procédure formalisée afin de s'assurer les services d'une assistance technique et A.M.O. durant l'intégralité de la phase de renouvellement de la DSP. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 11 article 6226. Conformément à la délibération n° 20.22 du 22 septembre 2020, et au Code des marchés publics, après vis de la Commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220713-DE_22_00237-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 24 juin 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.39

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Modalités d'attribution des Véhicules de service avec remisage à domicile

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21,27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le SIVERT dont le siège social et les bureaux se trouve sur l'UVE SALAMANDRE sur la commune déléguée de LASSE, a construit, via la SPL Anjou Tri-Valor un Centre de tri des déchets d'emballage sur la commune de Saint Barthélemy d'Anjou. La phase travaux et de négociations a donné lieu à de nombreuses réunions sur site. Le SIVERT assure également le suivi et le contrôle du centre de tri et de la SPL. Les collaborateurs du SIVERT peuvent être amenés à travailler le samedi, et à exercer des astreintes en cas de difficultés majeures sur l'un des deux sites de traitement.

Aussi est-il nécessaire aux équipes du SIVERT de se déplacer régulièrement d'un site à l'autre. Afin d'assurer sa mission, le SIVERT dispose donc de deux véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels. L'utilisation des véhicules de service doit répondre aux seuls besoins du service.

Pour des facilités d'organisation, les agents disposant d'un véhicule de service pour l'exercice de leurs missions peuvent bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile. En cas d'absences prévues (congés), le véhicule de service doit rester à la disposition du SIVERT sur une des installations de traitement (UVE ou Centre de tri).

Au vue des fonctions exercées, les agents pouvant bénéficier de cette autorisation sont le Directeur du SIVERT et l'ingénieur en charge du suivi des installations

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : D'autoriser la mise à disposition de véhicules de service au Directeur du SIVERT et à l'Ingénieur en charge du suivi des Installations avec le remisage à domicile des véhicules dans les conditions suivantes : « Pour des facilités d'organisation, les agents disposant d'un véhicule de service pour l'exercice de leurs missions peuvent bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile. En cas d'absences prévues (congés), le véhicule de service doit rester à la disposition du SIVERT sur une des installations de traitement (UVE ou Centre de tri). »

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
De Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20220713-DE_22_00238-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 24 juin 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.40**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 24 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 16 juin 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois-Valléc,
- Monsieur Yves JEULAND	Communauté de communes Baugeois-Valléc
- Monsieur David LAGLEYZE	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur D. LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, et DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur GUEVEL Payeur Départementale

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Consultation pour l'Appui dans l'organisation de l'inauguration d'ECOcir par une société d'évènementiel – nouvelle modalité

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

VU la délibération n°2022-30 du 29 avril 2022

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'inauguration d'ECOcir en date du 23 et 24 septembre 2022, accueillera de 250 à 300 invités lors de l'inauguration officielle le vendredi, et plusieurs centaines de visiteurs lors de la journée portes ouvertes du Samedi 24.

Les moyens humains limités, la complexité d'une telle organisation déployée sur trois sites, les enjeux organisationnels et de sécurité, ont conduit le comité syndical en date du 29 avril dernier par la délibération n°2022-30 à donner délégation au Président pour retenir une société événementielle afin d'organiser ces deux journées.

Après échanges et consultation de deux sociétés spécialisées, il vous est proposé de revoir les modalités de cet accompagnement.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De retenir la société Skippage, basée à NANTES, afin d'appuyer le SIVERT dans l'organisation de l'inauguration d'ECOcir, et ce pour un montant de 37500 € HT. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 11 article 6226.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

